CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-sixième session
Point 23.1 de l'ordre du jour provisoire

EB146/38 25 novembre 2019

# Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2020-2021

### Rapport du Secrétariat

1. Le Conseil exécutif a approuvé, à sa cent quarante-troisième session, la politique d'évaluation de l'OMS. Cette politique prévoit que le Secrétariat fait régulièrement rapport au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation. Alors que le rapport annuel sera présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-septième session, en mai 2020, le présent rapport fait brièvement le point de la situation depuis la présentation du dernier rapport annuel au Conseil exécutif et présente le plan de travail proposé pour l'exercice 2020-2021.

#### RAPPORT DE SITUATION

- 2. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS³ présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion. Le cadre distingue six grands domaines d'action : création d'un environnement propice à l'évaluation et gouvernance ; capacité et ressources pour l'évaluation ; plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; apprentissage institutionnel ; et communication sur les activités d'évaluation.
- 3. Le plan de travail pour l'évaluation 2018-2019<sup>4</sup> constitue la base des activités d'évaluation en cours. Sauf mention contraire, tous les rapports d'évaluation établis sont disponibles sur la page Web du Bureau de l'évaluation.<sup>5</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Décision EB143(9) (2018).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document EB145/6.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A framework for strengthening evaluation and organizational learning in WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who\_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 30 octobre 2019).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Document EB142/27, Annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session (voir le document EB142/2018/REC/2, procès-verbaux de la onzième séance, section 2, en anglais seulement).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La page Web du Bureau de l'évaluation est disponible à l'adresse http://who.int/evaluation (page consultée le 30 octobre 2019).

- 4. L'évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées, qui concerne plus particulièrement la feuille de route actuelle pour la mise en œuvre, a été achevée en juillet 2019. L'objet de ces travaux était d'évaluer les réalisations du Programme et les enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre aux trois niveaux de l'Organisation. L'évaluation a permis de rassembler des informations sur les succès, les défis et les lacunes du Programme pendant les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017, et de dégager des enseignements et des recommandations stratégiques pour élaborer et mettre en œuvre les prochaines étapes en vue de s'attaquer aux poches restantes de maladies tropicales négligées dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2023.
- 5. L'évaluation du recours à des administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays a également été achevée en juillet 2019. Elle visait à évaluer le rôle joué par cette catégorie de membres du personnel pour aider l'OMS à s'acquitter de son mandat dans les pays, à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour atteindre leurs cibles nationales en matière de santé. Un accent était en particulier porté sur les fonctions assurées par ces administrateurs et sur la manière dont l'OMS en a tiré parti, et l'on a également examiné comment leurs compétences pourraient être mises à profit plus efficacement à l'avenir. L'évaluation a été l'occasion de recenser les succès, les défis et les meilleures pratiques et de dégager des enseignements et des recommandations dont la direction pourrait se servir pour élaborer des politiques et prendre des décisions.
- 6. Des évaluations des bureaux de pays ont également été réalisées en Inde et au Sénégal. D'autres sont en cours au Kirghizistan et au Myanmar. Ces évaluations mettent l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par ces bureaux de pays et sur les contributions mondiales et régionales ; elles visent à répertorier les réalisations, les défis et les lacunes ainsi que les meilleures pratiques et les innovations de l'OMS dans ces pays.
- 7. À la demande du Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session en janvier 2018, le Bureau de l'évaluation a entrepris de faire le bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays. Le but de cet examen est : a) de recenser les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre des soins de santé primaires, en énumérant les réalisations et les réussites, les meilleures pratiques et les principaux problèmes rencontrés ; et b) de formuler des recommandations sur la voie à suivre pour accélérer l'application des stratégies et des plans nationaux, régionaux et mondiaux en matière de couverture sanitaire universelle et de soins de santé primaires et atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable. Le résumé d'orientation du rapport d'examen sera présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session en février 2020. ¹
- 8. La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA69.10 (2016), a prié le Directeur général de réaliser une évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques en vue d'apprécier l'avancement de l'application du Cadre et ses répercussions sur les travaux de l'Organisation. Le but de l'évaluation est : a) de recenser les principales réalisations, les meilleures pratiques, les défis, les lacunes et les domaines à améliorer en rapport avec la mise en œuvre du Cadre, depuis son adoption en mai 2016 ; et b) de formuler des recommandations sur la voie à suivre pour une application complète et cohérente du Cadre. Le résumé d'orientation du rapport d'évaluation sera présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session en février 2020, par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration.<sup>2</sup>

2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document EB146/38 Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document EB146/38 Add.2.

- 9. Afin de donner suite à l'évaluation institutionnelle des fonctions normatives de l'OMS, réalisée en 2017, le Conseil exécutif, à sa cent quarante-deuxième session, a également prié le Bureau de l'évaluation d'examiner les fonctions normatives de l'OMS au niveau des pays. Cette évaluation a été lancée et le rapport d'évaluation final devrait être disponible au premier trimestre 2020.
- 10. Le Bureau de l'évaluation mène également une évaluation formative de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020. Le but de ces travaux est de tirer les enseignements de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux afin de fournir des orientations au Secrétariat de l'OMS en vue de la Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030. Le rapport de cette évaluation sera disponible début 2020.
- 11. Une évaluation formative de la coopération entre l'OMS et les centres collaborateurs a également été lancée par le Bureau de l'évaluation pour examiner la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la contribution programmatique des centres collaborateurs à la réalisation des objectifs et des résultats escomptés de l'OMS. Cette évaluation sera l'occasion de recenser les succès, les défis et les meilleures pratiques et de mettre en exergue des enseignements et des recommandations qui orienteront l'élaboration des politiques et la prise de décisions par la direction. Le rapport d'évaluation sera disponible début 2020.
- 12. Avec le concours des trois niveaux de l'Organisation, le Bureau de l'évaluation appuie la réalisation d'une évaluation à mi-parcours de la stratégie de collaboration avec la Thaïlande 2017-2021, qui devrait servir de modèle aux futures évaluations des stratégies de coopération avec les pays. Le but de cette évaluation est de recenser les réalisations, les défis et les lacunes, et de répertorier les meilleures pratiques observées à mi-parcours dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération avec le pays. Le rapport correspondant devrait être présenté début 2020.
- 13. Le Bureau de l'évaluation prête son concours à une évaluation externe indépendante du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui a été demandée par son Conseil de direction et est actuellement menée par un groupe consultatif spécial composé d'experts externes et de membres du Conseil de direction et du Conseil scientifique. Cette évaluation examinera dans quelle mesure les activités du CIRC sont bien conformes à son mandat ; la collaboration entre le CIRC et les autres entités de l'OMS ; la contribution de la recherche pluridisciplinaire à la stratégie du CIRC ; l'infrastructure et le rôle de la biobanque dans la stratégie de recherche du CIRC ; les mécanismes destinés à garantir la pérennité financière des recherches du CIRC ; et les approches utilisées pour optimiser l'utilité et l'impact des travaux du CIRC. Ce rapport d'évaluation sera présenté au Conseil de direction du CIRC en mai 2020, par l'intermédiaire de son Conseil scientifique.
- 14. Le Bureau OMS de l'évaluation est membre du groupe de gestion de l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire de l'intervention face aux cyclones Idai et Kenneth au Mozambique, groupe dont les travaux ont débuté en juillet 2019. En plus de gérer cette évaluation conjointement avec des représentants des bureaux de l'évaluation de l'OIM, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), de l'UNICEF et du PAM, l'OMS y a apporté un soutien financier. Ces évaluations contribuent à la fois à la responsabilisation et à l'apprentissage stratégique, dans l'ensemble du système humanitaire, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'aide et de mieux soutenir les populations touchées par les crises humanitaires. La participation active et la contribution de l'Organisation à cette évaluation interinstitutions de l'action humanitaire recouvrent une évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3, comme prévu dans le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2018-2019. Initiative interinstitutionnelle cofinancée par plusieurs organismes, cette évaluation illustre comment l'OMS s'efforce, chaque fois que l'occasion se présente, de s'acquitter de ses engagements avec un bon rapport coût/efficacité, en intervenant à l'échelle du système tout entier.

- 15. Le Bureau de l'évaluation continue de fournir un appui technique et une assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées, notamment en participant à des groupes de gestion de l'évaluation, le cas échéant. Les évaluations décentralisées auxquelles le Bureau de l'évaluation fournit actuellement un soutien sont l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes phares régionaux dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est (2014-2018).
- 16. Le Bureau de l'évaluation continue d'apporter son concours aux examens du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, collaboration qui fait l'objet d'un rapport annuel distinct présenté à la session de mai du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.
- 17. L'OMS est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et participe régulièrement aux réunions des chefs des bureaux de l'évaluation et des différents groupes de travail de cette entité (en particulier les groupes de travail sur les droits humains et l'égalité des sexes, les objectifs de développement durable, l'évaluation des politiques et le groupe d'intérêt sur l'évaluation de l'action humanitaire). L'Organisation continue également de participer aux travaux du groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire, dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires en veillant à ce que les enseignements des évaluations de l'action humanitaire soient tirés et mis en application. Enfin, le chef du Bureau OMS de l'évaluation a présidé, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le comité d'examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNESCO, dont les travaux se sont tenus au deuxième semestre 2019.
- 18. Au-delà de son plan de travail principal, centré sur l'évaluation des activités de l'OMS, le Bureau de l'évaluation collabore également avec les services de l'évaluation d'autres entités, participant à ce titre à des évaluations conjointes dans certains domaines d'intérêt stratégique et technique commun, par exemple à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2016-2021 et du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, commandée par l'ONUSIDA lui-même. Le Bureau de l'évaluation est membre du groupe de gestion de cette importante évaluation à mi-parcours, aux côtés de représentants des bureaux de l'évaluation d'autres entités coparrainantes du Cadre (PNUD, UNFPA et UNICEF). Le Bureau de l'évaluation est également représenté au sein du groupe d'examen par les pairs de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique (2017-2020) du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, un organisme hébergé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'examen vise à évaluer les progrès accomplis par le Conseil pendant les deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique et à dispenser des recommandations pour la période restante du Plan stratégique et pour les périodes des futures stratégies.
- 19. L'évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats a été réalisée au cours de l'exercice biennal 2020-2021 afin de prendre également en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre du processus révisé de planification, au sein de l'Organisation, y compris le processus d'élaboration du budget programme.

4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire, présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, est composé des directeurs de l'évaluation de la FAO, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du HCR, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS, avec le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, le Conseil international des agences bénévoles et l'UNFPA en tant qu'observateurs.

### PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR L'ÉVALUATION POUR 2020-2021

- 20. La politique d'évaluation dispose que l'OMS établit un plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de son cycle de planification et de budgétisation. Le plan de travail biennal prévoit les responsabilités et la surveillance concernant les travaux et les résultats ; il renforce l'apprentissage institutionnel en contribuant aux décisions politiques et opérationnelles.
- 21. Le plan de travail biennal proposé pour 2020-2021 incorpore les évaluations institutionnelles/centralisées et les évaluations décentralisées prévues ; il a été établi en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation, notamment pour ce qui est des évaluations décentralisées. Le plan de travail a aussi été examiné avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'octobre 2019.
- 22. À cet égard, les évaluations institutionnelles/centralisées seront dirigées, commandées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation et comprendront des évaluations programmatiques, thématiques et relatives à des bureaux déterminés.
- 23. Les évaluations décentralisées proposées dans le plan de travail biennal seront dirigées, commandées ou effectuées en dehors du Bureau central de l'évaluation, ce qui signifie qu'elles seront engagées par des groupes organiques au Siège, des bureaux régionaux ou des bureaux de pays et qu'il s'agira principalement d'évaluations programmatiques et thématiques. Dans ces cas, le Bureau central de l'évaluation fournira l'assurance de la qualité et un appui technique. La cohérence et l'harmonisation à l'échelle de l'Organisation sont assurées par l'application des lignes directrices contenues dans le WHO Evaluation Practice Handbook<sup>1</sup> et par le Réseau mondial d'évaluation.
- 24. Les évaluations proposées dans le plan de travail biennal répondent à l'un ou à plusieurs des critères de sélection ci-après définis dans la politique d'évaluation : exigence institutionnelle, importance institutionnelle et utilité institutionnelle.

## Évaluations institutionnelles commandées, dirigées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation

- 25. Les évaluations institutionnelles/centralisées prévues pour 2020-2021 comprennent des évaluations ayant déjà commencé, une évaluation reportée prévue à l'origine dans le plan de travail pour l'évaluation pour 2018-2019, ainsi qu'une série de nouvelles évaluations. Les évaluations qui ont été commencées en 2019 et doivent être poursuivies au cours de l'exercice 2020-2021 sont les suivantes :
  - évaluation du programme de pays au Myanmar ;
  - évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 (évaluation interinstitutions de l'action humanitaire de l'intervention face aux cyclones Idai et Kenneth au Mozambique);
  - évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020;
  - évaluation des fonctions normatives de l'OMS au niveau des pays ;

<sup>1</sup> WHO Evaluation Pratice Handbook. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687\_eng.pdf, consulté le 31 octobre 2019).

- évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ; et
- bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays.
- 26. Les évaluations institutionnelles suivantes sont proposées pour 2020-2021 :
  - examen d'ensemble de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens : 1
  - évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats ;<sup>2</sup>
  - évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 ;
  - évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux ;<sup>3</sup>
  - évaluation du programme de transformation de l'OMS ;
  - évaluation finale du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles;<sup>4</sup>
  - évaluation formative de la mise en œuvre du schéma directeur sur la recherche-développement pour la prévention des épidémies et de son plan d'action ;
  - évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la transition pour la poliomyélite;<sup>5</sup>
  - évaluations de programmes de pays ;<sup>6</sup>
  - synthèse des évaluations de programmes de pays ; et
  - évaluation des activités de deux départements du Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale : Maladies non transmissibles et santé mentale, et Science et information.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Résolution WHA72.5 (2019).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette évaluation a été reportée depuis le plan de travail pour l'évaluation pour 2018-2019, le but étant d'examiner aussi les enseignements tirés de la mise en œuvre du processus révisé de planification au sein de l'Organisation, y compris le processus d'élaboration du budget programme.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cette évaluation complète celle récemment achevée sur l'utilisation des administrateurs recrutés sur le plan national et examine les contributions apportées à l'appui de l'action de l'OMS au niveau des pays.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Document A67/14 Add.1, paragraphe 19.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Document A72/10, page 15.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les évaluations de programmes de pays (auparavant appelées évaluations de bureaux de pays) mettront l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par le bureau visé, ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays. En outre, les évaluations visent à analyser l'efficacité des programmes et des initiatives de l'OMS dans le pays et à déterminer leur pertinence stratégique dans le contexte national. Ces évaluations seront organisées en consultation avec le Bureau des services de contrôle interne et les bureaux régionaux concernés afin d'éviter les doublons. Des évaluations de programmes de pays sont prévues en Afghanistan, en Chine, en Jordanie, au Maroc, en Mongolie, au Nigéria et au Timor-Leste, et d'autres restent à déterminer.

# Évaluations<sup>1</sup> décentralisées commandées ou dirigées par des bureaux régionaux, des bureaux de pays ou des départements du Siège

- 27. Les évaluations commencées qui doivent être poursuivies sont les suivantes :
  - évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;
  - évaluation de la mise en œuvre des programmes phares régionaux dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est (2014-2018) ; et
  - évaluation de l'utilisation et de l'impact perçu des lignes directrices de l'OMS sur la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau des pays dans la Région de l'Asie du Sud-Est.
- 28. Les évaluations décentralisées suivantes sont proposées pour 2020-2021 :
  - évaluation du cadre d'action pour mettre fin au VIH/sida dans la Région africaine de l'OMS, 2016-2020;
  - évaluation du Groupe sectoriel mondial pour la santé (à mener en 2021);
  - évaluation des comités d'urgence et des comités d'examen du Règlement sanitaire international (2005) ; et
  - évaluation de l'interface de santé et de sécurité.
- 29. Des précisions supplémentaires sur ces évaluations institutionnelles et décentralisées figurent dans l'annexe au présent document.

#### MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

30. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2020-2021.

7

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit d'une liste provisoire d'évaluations décentralisées auxquelles s'ajouteront probablement d'autres au cours des mois à venir. Les nouvelles évaluations seront notifiées dans les prochains rapports aux organes directeurs concernant l'évaluation.

### **ANNEXE**

### PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION POUR 2020-2021

Type d'évaluation	Domaine d'évaluation	Justification	
Évaluations institutionnelles/centralisées			
Bureaux déterminés	Évaluation du programme de pays au Myanmar (commencée en 2019)	Utilité	
Thématique	Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 (commencée en 2019)	Importance/utilité	
Programmatique	Évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 (commencée en 2019)	Utilité	
Thématique	Évaluation des fonctions normatives de l'OMS au niveau des pays (commencée en 2019)	Utilité	
Thématique	Évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (commencée en 2019)	Exigence/utilité	
Thématique	Bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays (commencé en 2019)	Utilité	
Programmatique	Examen d'ensemble de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens	Exigence/utilité	
Thématique	Évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats	Importance/utilité	
Thématique	Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3	Importance/utilité	
Thématique	Évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux	Utilité	
Thématique	Évaluation du programme de transformation de l'OMS	Importance/utilité	
Programmatique	Évaluation formative de la mise en œuvre du schéma directeur sur la recherche-développement pour la prévention des épidémies et de son plan d'action	Utilité	
Programmatique	Évaluation finale du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles	Exigence/utilité	
Programmatique	Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la transition pour la poliomyélite	Exigence/utilité	
Bureaux déterminés	Évaluations de programmes de pays	Utilité	
Thématique	Synthèse des évaluations de programmes de pays	Utilité	
Programmatique	Évaluation des activités de deux départements du Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale : Maladies non transmissibles et santé mentale, et Science et information	Utilité	

Annexe EB146/38

Type d'évaluation	Domaine d'évaluation	Justification	
Évaluations décentralisées			
Programmatique	Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 (commencée en 2019)	Exigence/utilité	
Thématique	Évaluation de la mise en œuvre des programmes phares régionaux dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est (2014-2018) (commencée en 2019)	Importance/utilité	
Programmatique	Évaluation de l'utilisation et de l'impact perçu des lignes directrices de l'OMS sur la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau des pays dans la Région de l'Asie du Sud-Est (commencée en 2019)	Importance/utilité	
Programmatique	Évaluation du cadre d'action pour mettre fin au VIH/sida dans la Région africaine de l'OMS, 2016-2020	Utilité	
Programmatique	Évaluation du Groupe sectoriel mondial pour la santé (à mener en 2021)	Importance/utilité	
Programmatique	Évaluation des comités d'urgence et des comités d'examen du Règlement sanitaire international (2005)	Utilité	
Programmatique	Évaluation de l'interface de santé et de sécurité	Utilité	

= = =